

DOSSIER D'ENREGISTREMENT
PROJET DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI
DU SYVALOM DE LA VEUVE (51)

Description du projet

Version : 1

Date : 09/03/2023

Sommaire

1	Contexte	7
2	Raison du projet.....	8
3	Description du projet.....	10
3.1	Organisation générale du site modernisé	10
3.2	Auvent balles plastiques	10
3.3	Bâtiment principal	11
3.4	Bassin d'infiltration	11
3.5	Bureaux.....	12
3.6	Citerne et local sprinkler	12
3.7	Cuve Gazole Non Routier	12
3.8	Zone d'accueil, pesage et caractérisation.....	13
3.9	Zone du stockage amont.....	14
3.10	Zone du stockage aval.....	16
3.11	Zone du tri mécanisé	17
4	Circulation au sein du centre de tri	19
5	Modes d'exploitation	20
5.1	Horaires de fonctionnement, personnel et matériel.....	20
5.1.1	Horaires de fonctionnement	20
5.1.2	Personnel.....	20
5.1.3	Matériel	21
5.2	Déchets admis et interdits	22
5.3	Procédure d'admission et de contrôle des déchets	22
5.3.1	Acceptation administrative	22
5.3.2	Pesée	23
5.3.3	Contrôle de la radioactivité	23
5.3.4	Déchargement.....	24
5.3.5	Caractérisation de la matière entrante	24
5.4	Exploitation du tri mécanisé.....	26
5.4.1	Organisation des stockages amont.....	26
5.4.2	Procédure de tri.....	26
5.4.3	Conditionnement, évacuation, suivi et contrôle des déchets aval mis en balle	26
5.4.4	Gestion des refus.....	27
6	Gestion du risque incendie sur le site de LA VEUVE.....	29
6.1	Dimensionnement des eaux incendies.....	29
6.1.1	Besoins en eaux d'extinction incendie (D9)	29
6.1.2	Besoins en rétention des eaux incendie (D9a)	31
6.2	Moyens de détection, de protection et d'extinction incendie.....	33
6.2.1	Moyen de détection incendie.....	33

6.2.2	Désenfumage.....	34
6.2.3	Murs coupe-feu	35
6.2.4	Défense extérieure : bassins et bâches environnants.....	35
6.2.5	Défense intérieure : installation de sprinklage.....	36
6.2.6	Défense intérieure : installation RIA et extincteurs	38
6.2.7	Défense intérieure : système d’extinction gaz – IEAG.....	38
6.2.8	Télésurveillance du centre de tri	39
6.3	Moyens de rétention des eaux incendie.	39
6.4	Flux thermiques.....	40
7	Travaux	41

Table des illustrations

Figure 1 : Plan général du centre de tri de LA VEUVE	10
Figure 2 : Localisation de l'auvent balles plastiques	11
Figure 3 : Localisation du bassin d'infiltration et des séparateurs d'hydrocarbures associés	12
Figure 4 : Organisation de l'entrée du centre de tri de LA VEUVE	13
Figure 5 : vue 3D de l'entrée du centre de tri de LA VEUVE	14
Figure 6 : Organisation de la zone de stockage amont	15
Figure 7 : Exemple de zone de réception avec cloison séparant les flux	15
Figure 8 : Organisation de la zone de stockage aval	17
Figure 9 : vue 3D prévisionnelle du nouveau process de tri mécanisé	18
Figure 10 : Plan de circulation du centre de tri de LA VEUVE	19
Figure 11 : Organisation des équipes du centre de tri	20
Figure 12 : exemple de chariot élévateur présent sur site	21
Figure 13 : Equipement "BLAXTAIR" anticollision	21
Figure 14 : Exemple de table de caractérisation mise en place sur le site.....	25
Figure 15 : exemple de canal de sortie de la presse à balle.....	27
Figure 16 : Exemple d'action de chargement des balles en sortie de process.....	27
Figure 17 : Localisation des surfaces de référence considérées	30
Figure 18 : Illustration de la détection du stockage amont	33
Figure 19 : Illustration de la détection du stockage aval	34
Figure 20 : Illustration de la détection sur l'auvent de stockage des balles plastiques	34
Figure 21 : Localisation des ressources en eau d'extinction	36
Figure 22 : Localisation des installations d'alimentation en eau d'extinction	37
Figure 23 : Fonctionnement des installations d'alimentation en eau d'extinction	37
Figure 24 : Localisation des RIA sous l'le bâtiment principal	38
Figure 25 : Illustration d'une installation d'extinction automatique à gaz.	38
Figure 26 : Localisation de l'extension de la fosse du process de tri	39

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tonnage par type de matériaux réceptionné sur le site	22
Tableau 2 : Besoins en eaux d'extinction d'incendie	31
Tableau 3 : Besoins en rétention des eaux d'incendie	32

1 Contexte

Le Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (SYVALOM) est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de toute la Marne, hormis les dix communes "historiques" de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui disposait déjà d'équipements au moment de la création du Syndicat.

A ce titre, le SYVALOM s'occupe plus particulièrement, au sein de son pôle multi filière de LA VEUVE (51) du tri des produits valorisables issus des collectes sélectives en porte à porte ou apport volontaire (emballages ménagers, journaux, etc.).

Le centre de tri de LA VEUVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisée via l'Arrêté Préfectoral n°2015-A-8-IC du 27 janvier 2015. Un appel d'offre dont l'objet est la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance du centre de tri de collecte sélective a été attribué fin 2022.

Ce nouveau marché a pour objectif de moderniser les installations du SYVALOM afin de :

- Se conformer aux extensions de consignes de tri ;
- D'optimiser les performances du centre de tri ;
- D'augmenter la capacité de traitement afin de répondre aux besoins régionaux de tri de collecte sélective.

A cette fin, l'ensemble des installations techniques aujourd'hui présentes sur le centre de tri de LA VEUVE sera totalement remplacé par un nouveau process permettant de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et d'améliorer le fonctionnement du site.

Ainsi, le présent dossier est un dossier de demande d'Enregistrement au titre des Installations Classées afin de permettre le classement du centre de tri sous la rubrique ICPE 2716.

La description du projet de modernisation est détaillée dans l'ensemble du présent document.

2 Raison du projet

Une étude territoriale relative à la Marne et ses départements voisins a débuté au cours de l'année 2021. Elle avait pour objectif d'estimer l'évolution des flux, notamment des collectes sélectives, sur les dix prochaines années.

Une fois cette projection réalisée, l'étude a mis en évidence les éventuelles capacités disponibles de chaque installation de traitement ainsi que les besoins de chaque collectivité en termes de tri.

C'est ainsi que la pertinence de mutualisation du tri des collectes sélectives haut-marnaises, meusiennes et du SYVALOM a été révélée et étudiée.

Cette étude a abouti à la rédaction et validation d'une convention d'entente entre les trois syndicats départementaux.

Cette convention a permis de dimensionner les besoins du nouveau centre de tri du SYVALOM pouvant permettre d'accueillir les tonnages du nouveau périmètre.

En parallèle, le SYVALOM a répondu à l'appel à projets CITEO « sur l'adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers, et l'amélioration des performances de tri » phase 4.

Les deux points ci-dessus entraîne la nécessité de moderniser de façon importante les installations afin de répondre aux nouvelles consignes de tri et à l'augmentation des tonnages à traiter.

Les principes généraux de ce projet sont les suivants :

- Repenser le site pour être plus fonctionnel : nouveau plan de circulation, un double pont bascule, une augmentation et une réorganisation des surfaces des stocks amonts et aval, la création d'un accueil pont-bascule et d'une salle de caractérisation, une réorganisation des locaux techniques ;
- Proposer un nouveau process adaptable et performant : modernisation complète du process de tri permettant de répondre aux exigences de l'extension des consignes de tri et également permettre de traiter l'ensemble des tonnages prévus par le nouveau périmètre du SYVALOM, soit environ 28 000 t/an ;
- Moderniser et renforcer les équipement et procédures de sécurité du site : modernisation de la protection incendie (détection et sprinklage), mise en place des Zones d'Accès Restreints (ZAR) ... ;
- Préserver la structure et l'architecture du bâtiment.

La modernisation du centre de tri va permettre (éléments non exhaustifs) :

- Création de voiries et modification du plan de circulation ;
- Création d'un local d'accueil et opérateur pont bascule ;
- Création d'un nouveau local caractérisation ;
- Réorganisation et augmentation des stockages amont ;
- Réorganisation et augmentation des stockages aval mis en balle ;
- Création d'un auvent au niveau du stockage aval ;
- Mise en place d'un nouveau process de tri,
- Création d'une réserve d'eau incendie de 1360 m³ pour la protection sprinklers ; ;
- Augmentation du volume du bassin d'infiltration des eaux pluviales ;

L'ensemble des travaux de modernisation est réalisé au sein du périmètre ICPE actuellement autorisé. La majorité des travaux se fait au sein du bâtiment existant, mise à part la mise en place d'éléments de sécurité incendie.

Le projet fait l'objet d'un permis de construire qui sera déposé de façon concomitante au présent dossier. Le récépissé de dépôt du permis de construire sera transmis dans les 10j suivant le dépôt du dossier d'enregistrement, comme indiqué au 1° de l'article R512-46-6 du Code de l'Environnement.

3 Description du projet

3.1 Organisation générale du site modernisé

Le Centre de tri de LA VEUVE est séparé en plusieurs zones facilement distinguables. Le schéma ci-dessous présente cette organisation.

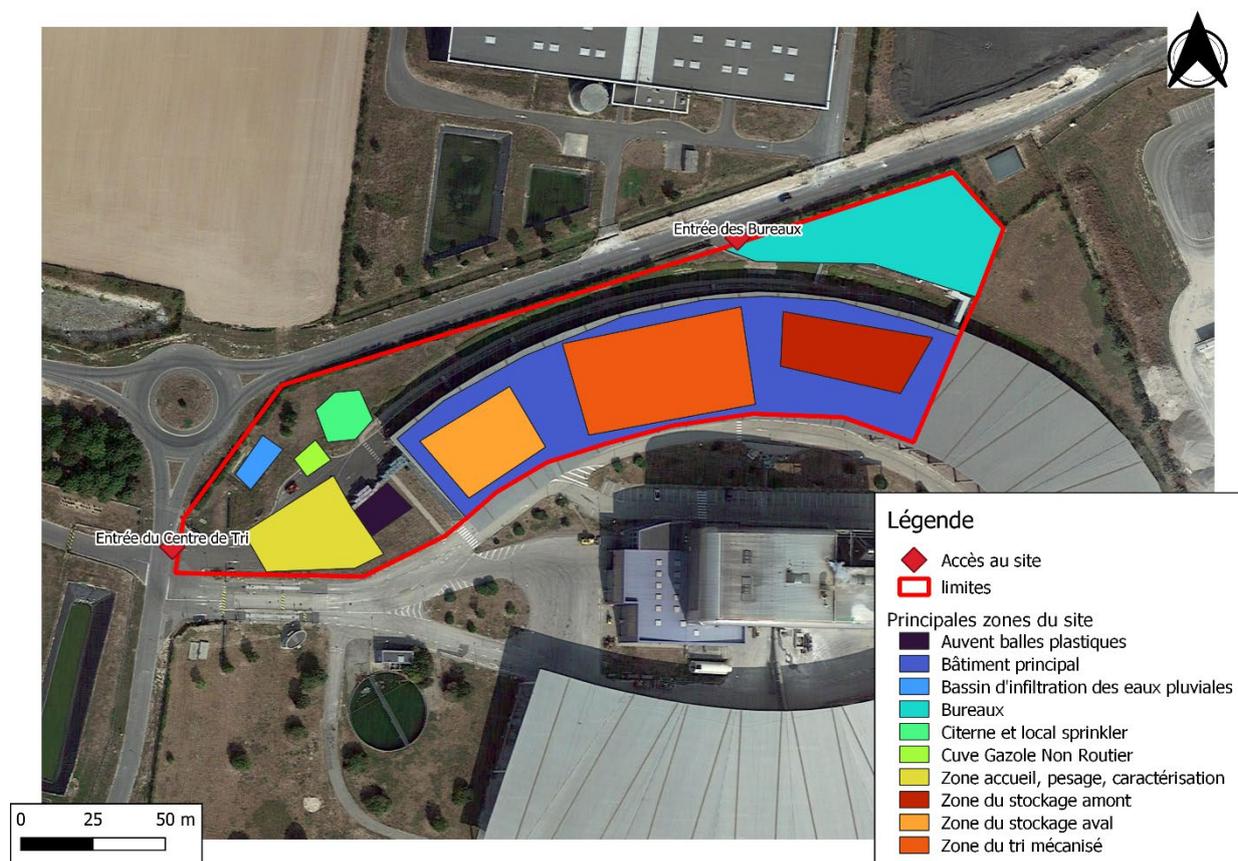


Figure 1 : Plan général du centre de tri de LA VEUVE

L'ensemble des zones présentées sur le plan en *figure 1* sont détaillés dans les points suivants.

3.2 Auvent balles plastiques

Un auvent de stockage de déchets conditionnés en balle pour expédition (déchets plastiques) se trouve en entrée du site, après les locaux réservés à l'accueil et la caractérisation des déchets. Cet auvent a une charpente métallique et une toiture en bac acier. Il permet de stocker sur environ 160 m² en 4 alvéoles de 40 m² des balles de déchets plastiques sorties du process de tri mécanisé.

Cette disposition est présentée dans la figure suivante :

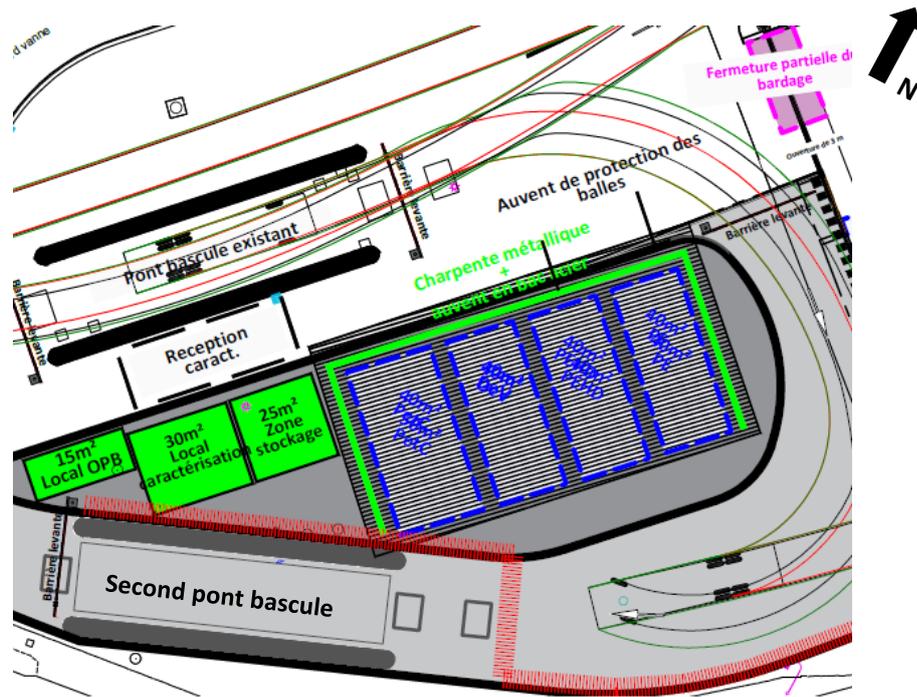


Figure 2 : Localisation de l'auvent balles plastiques

3.3 Bâtiment principal

Le bâtiment principal sert d'abri aux activités suivantes :

- Stockage amont ;
- Stockage aval ;
- Ligne de tri mécanisé.

Des activités secondaires comme des bureaux d'opérateurs ou des ateliers de maintenance se trouvent également dans ce bâtiment.

3.4 Bassin d'infiltration

Les éléments liés à la gestion des eaux pluviales sont les suivants :

- **Deux séparateurs d'hydrocarbures ainsi que leurs regards et leurs vannes d'obturation** : un premier traite les eaux des voiries et du premier pont bascule, un second traite les eaux de la zone d'extension au sud (local OPB, local caractérisation, zone de stockage, auvent balles plastiques, second pont bascule, voiries) ;
- **Un ouvrage de régulation de débit** : cette installation permet une entrée fluide et continue d'eau dans le bassin d'infiltration ;
- **Un bassin d'infiltration des eaux pluviales** : le bassin fait un volume utile de 111 m³. Il permet d'infiltrer les eaux pluviales traitées vers le milieu naturel.

Cette organisation est présentée dans la figure suivante :

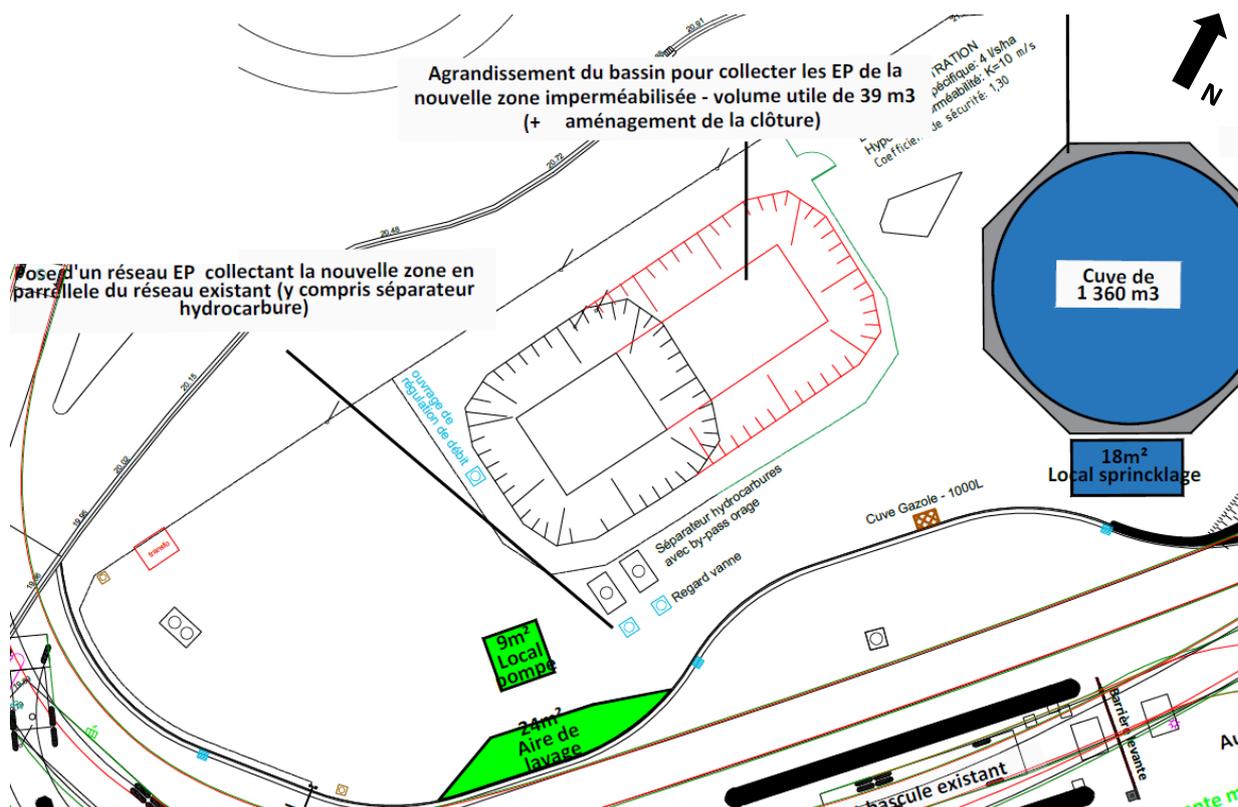


Figure 3 : Localisation du bassin d'infiltration et des séparateurs d'hydrocarbures associés

3.5 Bureaux

La zone administrative est située au nord-est du site. Dans cette zone se trouve les bureaux, locaux sociaux, salles de réunion... dans un bâtiment à fonction uniquement administrative. Ces bureaux sont le siège du SYVALOM. Il comporte également un parking pour véhicules légers (VL). Les bureaux sont sur un niveau supérieur du fait que le centre de tri est sur une zone « excavée ».

3.6 Citerne et local sprinkler

Un local de 18 m² ainsi qu'une cuve d'eau d'extinction de 1 360 m³ se trouve au Nord de la zone d'accueil, à côté du bassin d'infiltration, comme présenté à la *Figure 3* ci-dessus. Cette cuve fait partie des défenses internes contre l'incendie et alimente le réseau de sprinklage pouvant être déclenchée automatiquement en cas de détection d'un incendie.

3.7 Cuve Gazole Non Routier

Cette cuve de 5000 L se trouve au niveau de la zone de dépotage / remplissage des réservoirs au nord de la zone d'accueil. Elle est aérienne et double-peau ou sur rétention. Cette cuve est utilisée pour alimenter en carburants les engins du site. La zone de dépotage est clairement identifiée et obturable en cas de déversement accidentel.

Cette cuve est localisée entre le bassin d'infiltration et la cuve sprinkler comme présenté à la *Figure 3* ci-dessus.

3.8 Zone d'accueil, pesage et caractérisation

L'entrée de la zone d'exploitation du centre de tri se trouve rue le Champ Pertaille.

Les différentes parties de cette zone sont présentées dans la figure suivante :

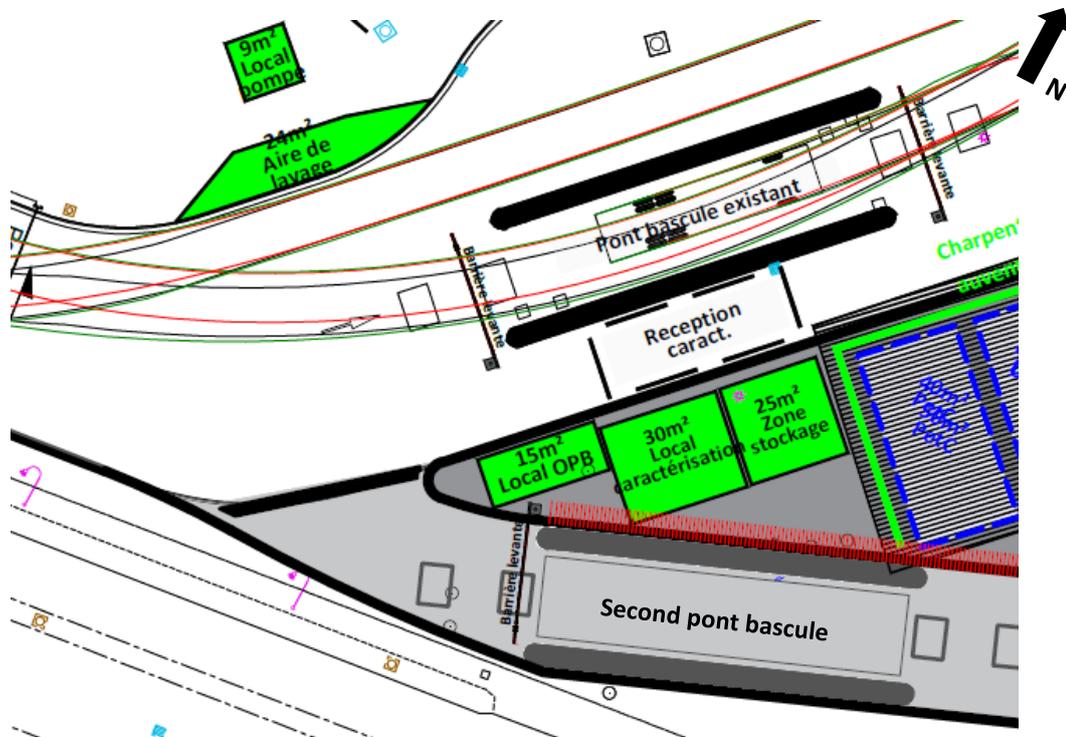


Figure 4 : Organisation de l'entrée du centre de tri de LA VEUVE

A l'entrée du centre de tri se trouvent les éléments suivants :

- **Éléments liés à l'exploitation :** l'ensemble des éléments cités ci-dessous se trouvent sur des zones imperméabilisées où les eaux pluviales de ruissellement et de toiture sont collectées et traitées avant rejet au milieu naturel.
 - **Deux ponts bascules :** l'un se trouve sur la route existante, dans l'axe de l'entrée. Un second se trouve au sud le long du grillage séparant le site de l'unité de valorisation énergétique voisine du SYVALOM. L'un des deux est équipé d'un portique radioactivité. Ces deux ponts-bascules permettent de peser les camions en toutes circonstances et de dissocier les flux de camions entrants et sortant ;
 - **Le local de l'opérateur pont bascule (OPB) :** ce local d'environ 15 m² permet à un employé de relever les informations sur le camion (notamment pesage) et de contrôler que le chargement réceptionné est en règle d'un point de vue administratif. Il explique le plan de circulation du site et s'assure qu'aucun véhicule ne stationne hors du site. Cet opérateur est formé pour gérer les flux entrant et sortant du site. Il gère l'ouverture ou non des barrières d'accès au site. Il procède au pesage des camions et contrôle la complétude des outils informatiques de suivi des apporteurs. Les procédures d'acceptation des camions en entrée de site sont mises en place. L'opérateur a été formé à leur application ;
 - **Une zone de réception pour le local de caractérisation :** cette zone d'environ 30 m² est située au sud du pont bascule actuel. Elle permet de décharger en partie ou en totalité un véhicule pour amener les déchets dans le local de caractérisation ;
 - **Le local de caractérisation :** les déchets réceptionnés sont caractérisés dans ce local d'environ 30 m² avant d'autoriser l'apporteur à entrer sur site (procédure d'acceptation

préalable, procédure d'information préalable). Les étapes de caractérisation sont encadrées par un mode opératoire connu des opérateurs qui sont formés à son application. ;

- **Une zone de stockage de bennes vides** : cette zone d'environ 25 m² permettra de stocker des bennes de caractérisation ;
- **Eléments liés aux utilités** :
 - **Une aire de lavage des bacs de caractérisation et des engins** : une aire de 24 m² se trouve à l'entrée du site et permet de laver les bacs et bennes utilisés dans le cadre de la caractérisation des déchets. Les engins seront également nettoyés sur cette aire. Cette aire est imperméabilisée. Les eaux de lavage sont collectées dans une cuve de stockage. Ces eaux seront pompées et traitées dans une filière spécialisée ;
 - **Un local pompe** est associé à l'aire de lavage pour le matériel de lavage ;

La vue 3D de cette entrée est présentée ci-dessous :



Figure 5 : vue 3D de l'entrée du centre de tri de LA VEUVE

3.9 Zone du stockage amont

La partie « réception des déchets » dite « hall amont » est située à l'est du bâtiment principal. L'espace de stockage comprend 4 alvéoles où se déchargent les camions apporteurs en fonction du type de déchet :

- Emballage de collecte sélective en vrac d'une surface d'environ 180 m² ;
- Multi-déchets de collecte sélective en vrac d'une surface d'environ 400 m² ;
- Multi-déchets de collecte sélective en sacs d'une surface d'environ 400 m² ;
- Emballages de collectes sélectives en sacs d'une surface d'environ 400 m².

Pour un total de 1380 m².

seconde barrière restera fermée. Elle sera ouverte par le conducteur d'engin une fois que le camion précédent a quitté la zone.

Le conducteur d'engin évoluant dans la zone guide le camion en lui indiquant où décharger. Il réalise le contrôle qualité visuel du flux et prévient l'opérateur pont bascule via talkie-walkie en cas d'anomalies pour l'établissement d'une fiche de non-conformité. Une fois le déchargement terminé, le conducteur d'engin pousse la collecte sélective au sein de l'alvéole adéquate.

Le déchargement des camions se fait à l'intérieur du bâtiment évitant ainsi les dépôts et envois de déchets à l'extérieur des installations.

En cas d'affluence ou d'incident au déchargement (lot non conforme rechargé), une zone d'attente est prévue à l'intérieur du site évitant d'impacter la circulation extérieure. Les entrées et sorties du bâtiment principal sont sécurisées par des portiques d'accès ainsi que des feux de signalisation.

Le chargement de la trémie d'alimentation du process de tri se fait par des engins (pelles) en fonction du type de déchets à traiter et du taux de remplissage d'une alvéole

L'instauration de Zone à Accès Restreints (ZAR) dans la zone de stockage amont permet d'assurer la sécurité de chacun compte tenu des activités qui y sont pratiquées.

3.10 Zone du stockage aval

La zone aval du process de tri se trouve à l'ouest du bâtiment principal

Les déchets sortant du process sont mis en balles par une presse automatique.

En sortie de presse, les balles sont récupérées par les engins et stockées sur des zones dédiées et séparées en fonction du type de matière la constituant.

Les différentes alvéoles de stockage sont détaillées ci-dessous. Elles représentent au total 501 m² de stockage de balles répartis en 13 alvéoles :

- 2 alvéoles de 54 m² et de 66 m² en cas de besoin pour les journaux / magazines
- 2 alvéoles de 50 m² : l'une pour les cartons et l'autre les emballages ménagers recyclables (EMR) ;
- 3 alvéoles de 30 m² : la première pour les aluminiums souples, la seconde pour les aluminiums et la troisième pour les Emballages Liquides Alimentaires (ELA) ;
- 2 alvéoles de 21 m² et de 10 m² pour les gros de magasin (GM).
- 4 alvéoles de 40 m² situées sous l'auvent balles plastique présenté au 2.2.

Ces alvéoles sont localisées sur le schéma suivant :

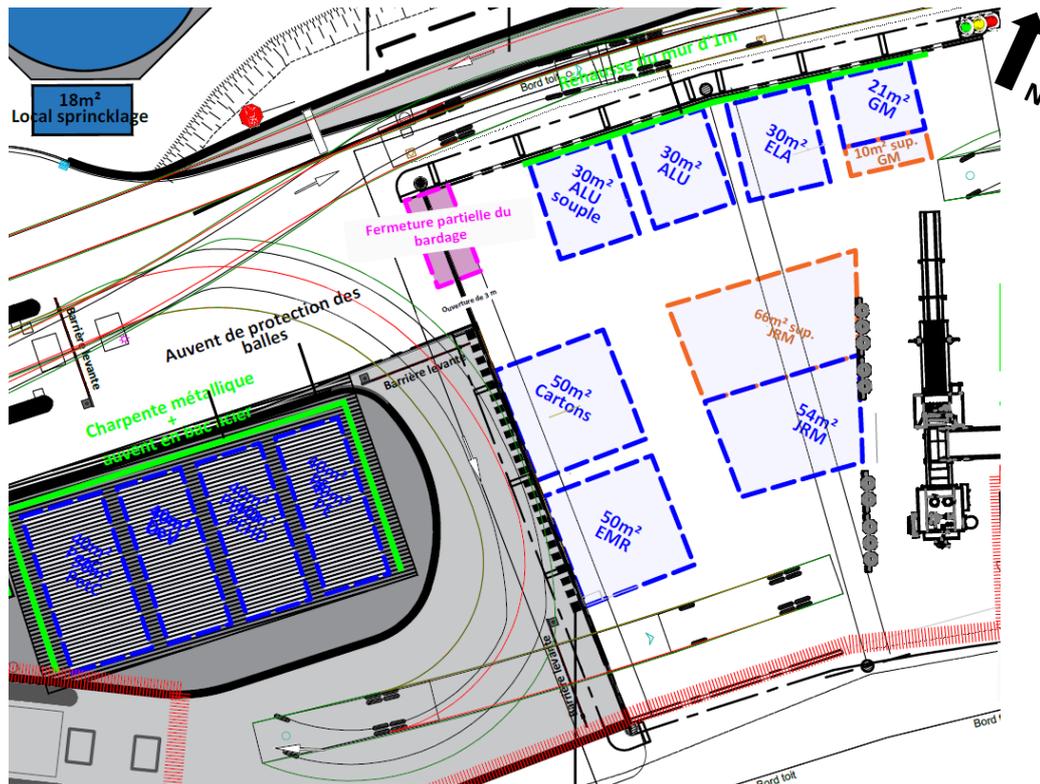


Figure 8 : Organisation de la zone de stockage aval

Ces alvéoles sont clairement identifiées par un tracé au sol.

Les balles seront stockées sur 4,4m ou 4,5m de hauteur en fonction du type de déchet. Les alvéoles sous le bâtiment principal seront séparées par des dispositifs coupe-feu 2h.

3.11 Zone du tri mécanisé

Le process de tri comporte les éléments suivants :

- Une trémie d'alimentation du process ;
- Deux trommels en début de ligne qui assureront une séparation efficace des grands éléments ;
- Des séparateurs aérauliques pour séparer les éléments papiers ;
- Des séparateurs ferreux et non ferreux ;
- Des séparateurs optiques pour assurer la qualité des matériaux : 11 appareils dont un spécifiquement sur les refus pour améliorer les taux de captation ;
- Des convoyeurs entre les divers appareils ;
- Des cabines de tri et leurs tables de tri pour les trieurs manuels : 20 postes de tri avec une réserve de 9 postes supplémentaires ;
- Une presse à balle pour mise en balle automatique des déchets ;
- Des stockeurs pour les déchets triés manuellement ;
- Une Centrale de Traitement d'Air (CTA).

Ces différentes parties de ces mécanismes sont présentées dans le schéma ci-dessous :

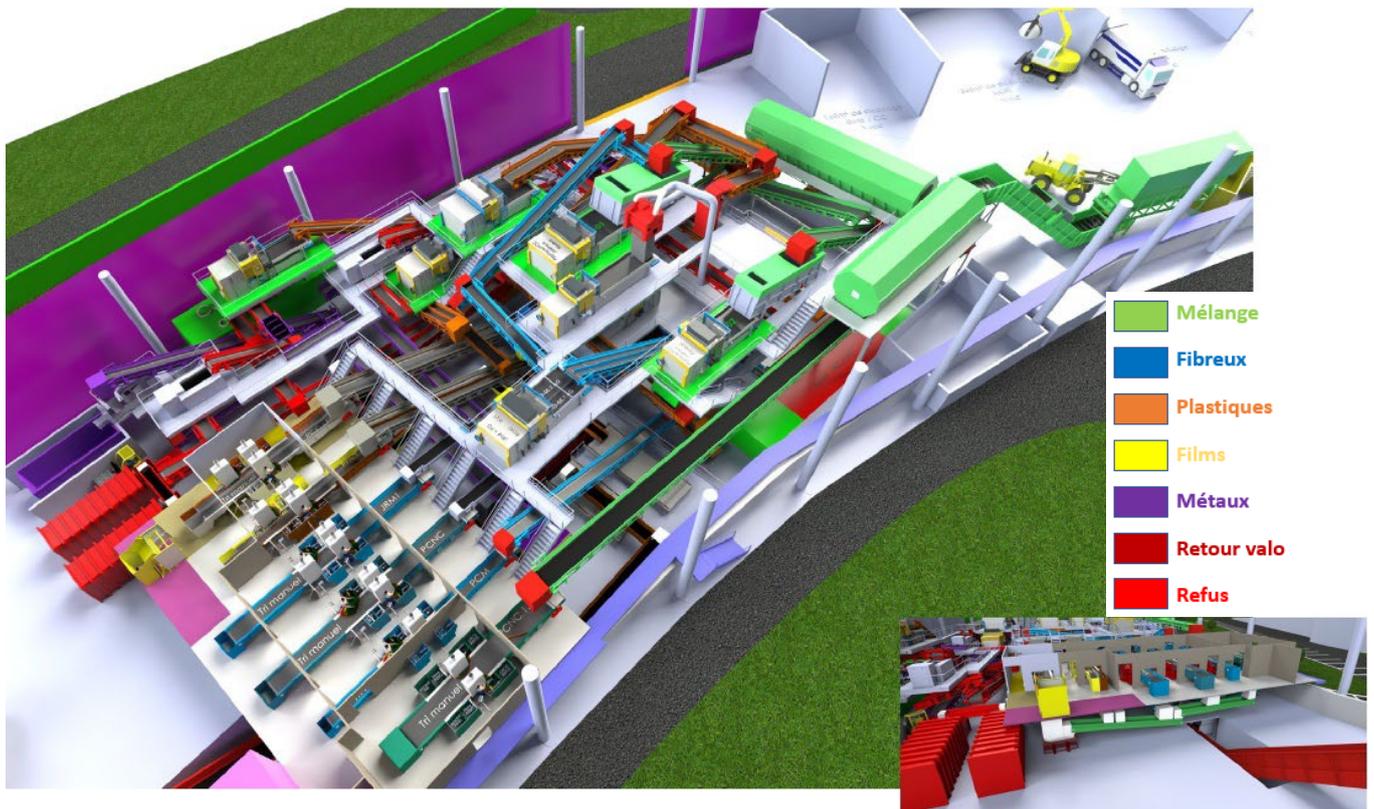


Figure 9 : vue 3D prévisionnelle du nouveau process de tri mécanisé

Cette installation est polyvalente et comporte plusieurs by-pass pour traiter des flux de compositions différentes et s'adapter aux évolutions possibles des flux. Plusieurs points de prélèvements d'échantillons existent sur le process et en sortie de cabine pour s'assurer de l'efficacité du process.

Cette nouvelle installation est dimensionnée afin de permettre d'absorber les variations de compositions des flux entrants mais également les fluctuations de débit. Les équipements sont robustes, éprouvés et réglables pour garantir une bonne efficacité du tri et un contrôle qualité optimisé. L'implantation a été pensée pour limiter les incidents d'exploitation et optimiser l'alimentation des équipements.

Les accès pour l'entretien et la maintenance sont facilement accessibles et sécurisés permettant de maintenir une bonne performance du centre de tri dans le temps.

5 Modes d'exploitation

5.1 Horaires de fonctionnement, personnel et matériel

5.1.1 Horaires de fonctionnement

La réception de déchets est assurée toute l'année, y compris les jours fériés hors 1er janvier, 1er mai, 25 décembre.

Les horaires de réception sont de 6h à 20h du lundi au vendredi, en présence d'un conducteur d'engins pour contrôler les vidages.

Un agent d'accueil et de pesée est présent en complément de 8h-12h et 13h-17h, notamment pour gérer les réceptions de camions non munis de badges et les expéditions de matière. Les remplacements de l'agent d'accueil et la tranche horaire 16h-17h sont couverts par l'agent de caractérisation dont le local de travail est à proximité immédiate de l'accueil.

Des réceptions peuvent être organisées les samedis en cas de rattrapage ou événement exceptionnel de 8h à 12h (horaires à adapter en fonction de la fréquentation attendue).

Le site fonctionne sur base de 2 postes de 7 heures effectives, du lundi au vendredi (entrecoupé d'une pause de 20 minutes). La durée des postes pourra être adaptée en fonction des tonnages à traiter.

5.1.2 Personnel

Le centre de tri de LA VEUVE permettra l'emploi de 37 personnes réparties selon l'organigramme ci-dessous :

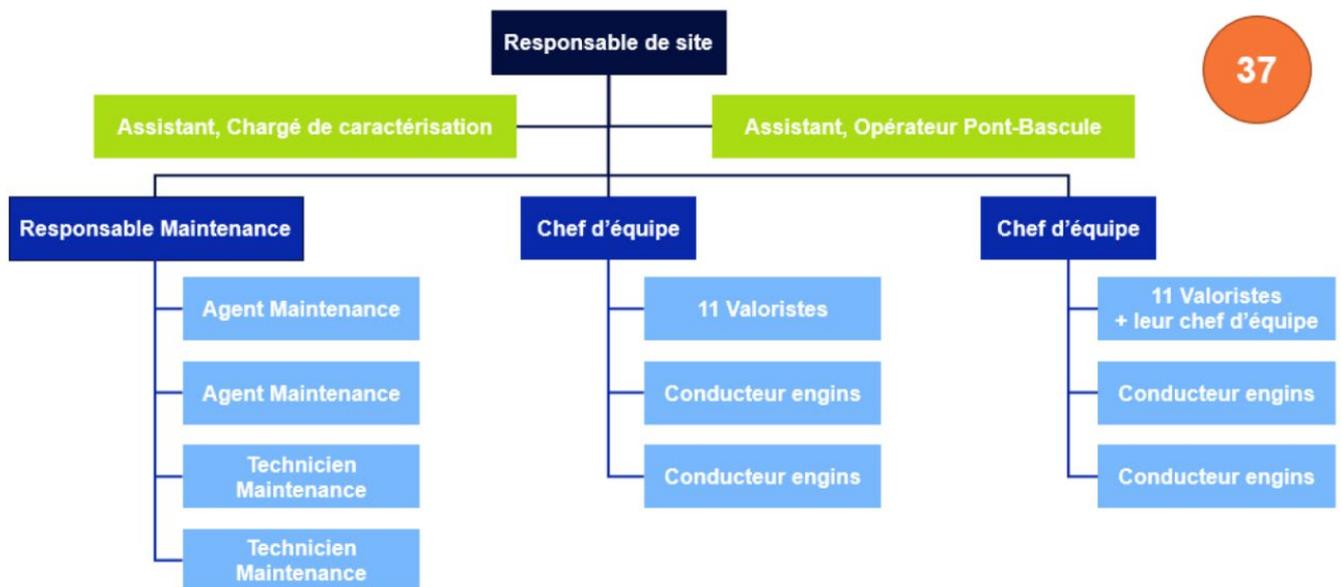


Figure 11 : Organisation des équipes du centre de tri

Chaque nouvel arrivant devra suivre un parcours de formation durant lequel il est formé à toutes les exigences relatives à son poste.

Toutes les formations nécessaires au poste (notamment CASES pour l'utilisation des engins ou habilitation électrique) sont suivies scrupuleusement et mise à jour dès que nécessaires.

5.1.3 Matériel

Les engins sur site sont les suivants :

- 1 Chariot manuscopique – Manitou – capacité de levage de 4100 kg – énergie : Gazole Non Routier (GNR) ;
- 1 Chariot élévateur – capacité de levage de 5 000 kg jusqu'à 4,5m de hauteur – énergie : électricité ;
- 1 Nacelle élévatrice pour les opérations d'entretien – énergie : électrique ;
- Plusieurs transpalettes pour le transport des bacs de caractérisation ou de la petite manutention – énergie : électrique ;
- 1 Camionnette avec hayon pour l'apport des caisses à la zone de caractérisation – énergie : Gazole ;
- 1 camion ampliroll pour la manutention des caissons de refus – énergie : Gazole ;
- Au besoin, un compresseur électrique pourra être loué.



Figure 12 : exemple de chariot élévateur présent sur site

Pour prévenir des risques de collisions, tous les engins de manutention sont équipés de caméra de recul ainsi que de systèmes anticollisions de type Blaxtair, en complément des autres équipements standards de sécurité (bip de recul, gyrophare).



Figure 13 : Equipement "BLAXTAIR" anticollision

Le local de caractérisation comprend une table de tri avec un ensemble basculeur (container de 660 litres max) ainsi qu'une table en fer à cheval. Elle comprend l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation des caractérisations :

- Sacs et caissettes plastiques ;
- Balance de pesée ;
- Tablette pour la saisie des données et la prise de photo.

5.2 Déchets admis et interdits

Le centre de tri est amené à traiter différents flux de déchets avec les tonnages suivants (après Extension de consignes de tri) :

Tableau 1 : Tonnage par type de matériaux réceptionné sur le site

Type de flux	Tonnage annuel	Part du flux
Multi matériaux	23 240	83 %
Emballages	4 760	17 %
Total	28 000	

Les déchets admis seront des natures suivantes :

- Journaux revues magazines (JRM) ;
- Gros de Magasin (GM) ;
- Emballage Ménagers recyclables (EMR) ;
- Emballages Liquides Alimentaires (ELA) ;
- Acier ;
- PET clair ;
- Flux dev ;
- PEHD / PP ;
- Films plastiques ;
- Papiers / Cartons.

Tous ces déchets sont issus exclusivement des collectes sélectives des particuliers. Le site reçoit également des cartons de déchèterie pour mise en balle. Tout autre type de déchet est interdit sur site.

5.3 Procédure d'admission et de contrôle des déchets

Tous les déchets arrivant sur le site font l'objet d'une identification et d'un contrôle préalable. Ce contrôle est effectué par l'Opérateur Pont Bascule. La mise en place de système de contrôle d'accès (barrières, local d'accueil, vidéosurveillance, ...) contribuera à cette sécurisation nécessaire.

5.3.1 Acceptation administrative

L'ensemble des déchets arrivant sur le site fait l'objet d'une identification préalable ce qui oblige le producteur de déchet à s'engager sur la nature du déchet envoyé sur le centre de tri et de s'assurer de la conformité des déchets

Si les informations recueillies permettent d'accepter les déchets, la pesée du véhicule est réalisée.

Les informations nécessaires sont complétées selon l'arrêté ministériel du 31 mai 2022 et comprennent notamment :

- La date et l'heure d'entrée ;
- La nature et le conditionnement des flux transportés ;
- Le producteur du flux transporté (l'orthographe du producteur respectera les préconisations du SYVALOM) ;
- Le lieu d'apport (le quai de transfert par exemple) ou l'exutoire ;
- Le transporteur ;
- L'immatriculation du véhicule ;
- Le poids d'entrée et le poids de sortie ;
- Le poids net ;
- Le numéro de ticket.

Les résultats de ces pesées seront consignés sous forme de relevés informatiques et papier.

5.3.2 Pesée

Elle peut s'effectuer de deux façons :

- En mode automatique pour les chauffeurs des collectivités équipées de badges (apporteurs fréquents du site ou provenant des quais de transfert du SYVALOM) ;
- En mode manuel pour les chauffeurs non équipés de badges ainsi que pour les pesées de toutes les expéditions (hormis le refus de tri).

Quelle que soit la méthode de pesage retenue, la double pesée est obligatoire.

Le poste de pesage est installé à proximité des deux ponts-basculés, au niveau de l'entrée du site, pour permettre un contrôle visuel direct et efficace des entrants.

Par ailleurs, une zone d'attente d'un Poids Lourd (PL) se trouve en amont du pont-basculé permettant le stationnement d'un poids lourd, sans gêner la gestion des flux du site et nuire à la sécurité routière à son entrée.

Les pesées pour les expéditions seront réalisées exclusivement pendant les horaires d'ouverture de l'accueil. Ceci pour des raisons de sécurité et de traçabilité.

5.3.3 Contrôle de la radioactivité

Le pont bascule d'entrée de site est équipé d'un portique de détection de la radioactivité.

De cette manière, l'intégralité des véhicules entrants fait l'objet d'une mesure de matière radioactive. Le passage entre les bornes de détection permet de déterminer la présence de radioéléments.

En cas de déclenchement, l'équipe du centre de tri prendra en charge le véhicule pour lui faire effectuer deux nouveaux passages entre les bornes. Après trois déclenchements successifs, le véhicule sera stationné sur l'aire d'isolement située entre l'aire de lavage et la cuve de GNR.

Après examen du chargement avec un détecteur de radioactivité portatif, le camion sera stationné en isolement pendant une durée de 24 heures en attendant la décroissance de la charge radioactive.

En cas d'absence de déclenchement après nouveau passage entre les bornes, le véhicule peut aller décharger.

En cas de nouveau déclenchement, il sera fait appel à une société spécialisée pour caractériser le type de radioélément présent dans le déchet, la durée de vie de ce radioélément et les possibilités de traitement du déchet (stockage pour décroissance ou élimination via l'ANDRA).

5.3.4 Déchargement

Les véhicules annoncés à la bascule sont dirigés vers la zone de réception.

Le camion accède à la zone de réception en entrant en marche avant jusqu'à se positionner à hauteur de l'alvéole correspondant au flux transporté.

Le hall de déchargement est considéré comme une Zone d'Accès Restreint (ZAR) dans laquelle la cohabitation entre Poids Lourds, engins et piétons sera strictement encadrée.

Sans être exhaustif :

- Les emplacements de vidage des PL seront indiqués par un marquage au sol ;
- Les accès piétons à cette zone seront définis par des portillons ;
- L'entrée d'un piéton ou d'un camion devra être signalée, et autorisée expressément par le conducteur de l'engin ;
- Aucun engin ou PL ne sera autorisé à manœuvrer en présence d'un piéton dans cette ZAR.

Les conducteurs d'engins ont une connaissance parfaite de la typologie des déchets attendus et sont chargés d'attribuer une note objective pour chaque déchargement

Chaque chargement fait l'objet d'une notation par le conducteur d'engins en charge des réceptions et du chargement de la trémie d'alimentation.

En cas de découverte de déchets non conformes, la procédure suivante est appliquée :

- Isolement dès l'identification ;
- Prise d'une photo et transmission aux équipes et apporteurs ;
- Pesée des déchets et émission d'un ticket de pesée ;
- Élimination des déchets par une filière autorisée (avec émission de bordereau de suivi de déchets si nécessaire)

5.3.5 Caractérisation de la matière entrante

Les caractérisations sont une source d'information sur la composition des matières livrées.

Elles ont pour but de :

- Communiquer auprès des habitants sur les consignes de tri non respectées ;
- Vérifier l'adéquation de la qualité de la collecte sélective avec les réglages de la chaîne de tri ;
- Comparer la notation établie par nos soins lors du contrôle visuel des flux entrants ;
- Définir une clé de répartition, pour réaffecter les matières produites entre les différentes collectivités.

Au titre du Plan d'Assurance Qualité, les caractérisations sont réalisées conformément :

- A la norme AFNOR NF XP X30-437 qui définit les règles pour prélever et caractériser de manière régulière la collecte sélective multimatériaux à l'entrée des centres de tri,
- A la norme AFNOR NF XP X30-472 qui définit les règles pour prélever et caractériser de manière régulière les refus issus du tri des collectes sélectives des centres de tri.

Le planning des prélèvements et des caractérisations est établi par le SYVALOM à chaque début d'année.

La caractérisation est effectuée dans la salle de caractérisation dédiée à cette mission (local en entrée de site).

Le responsable de caractérisation vide le bac sélectionné sur la table de caractérisation grâce au lève-conteneur en place et réalise le tri suivant les différentes catégories de matériaux triés sur le centre dans des bacs préalablement tarés et qui sont par la suite pesés.

L'analyse respecte les règles ci-après :

- Le contenu du bac est progressivement déversé sur la table de caractérisation spécialement aménagée ;
- Chaque matériau élémentaire constituant le flux de collecte sélective est prélevé manuellement par l'opérateur de caractérisation et placé dans le sac adéquat ;
- Les sacs sont pesés individuellement à l'issue du tri ;
- Les poids et les pourcentages relatifs de chacun des sacs sont indiqués sur la fiche de caractérisation.

La typologie des refus de tri est aussi détaillée sur cette fiche avec l'ajout de quelques photos.

Une fois la caractérisation réalisée, les bacs sont nettoyés sur l'aire de lavage à l'extérieur du bâtiment.



Figure 14 : Exemple de table de caractérisation mise en place sur le site

5.4 Exploitation du tri mécanisé

5.4.1 Organisation des stockages amont

Un engin permet de déplacer, dès déchargement, les déchets reçus dans les alvéoles correspondantes à leur typologie

Le stock amont est composé de 4 alvéoles qui permettent de stocker les déchets recyclables par type et caractéristiques afin d'organiser les ressources et moyen en fonction de cette typologie.

Les alvéoles de stockage sont équipées de filets anti-envol.

En fonctionnement normal, la capacité de stockage présente sur le site est de :

- 3 jours maximum pour le multi matériaux et emballages ;
- 1/2 journée maximum pour les cartons de déchèterie.

5.4.2 Procédure de tri

La trémie d'alimentation du process est alimentée en continu durant les horaires de fonctionnement du site.

L'organisation repose sur plusieurs principes d'exploitation :

- Un regroupement de chaque flux entrant sur le site en fonction de sa catégorie et de sa qualité ;
- Une connaissance des rythmes d'apports et de production tout au long de l'année,
- Un suivi des données de production pour suivre précisément le rythme des apports, l'évolution des stocks et l'évolution des rythmes de production.

5.4.3 Conditionnement, évacuation, suivi et contrôle des déchets aval mis en balle

La mise en balles des matières issues du tri sur chaîne est réalisée depuis un écran de contrôle déporté positionné à côté de la presse.

Les matériaux concernés sont conditionnés par la presse à balles. La longueur des balles est programmée en fonction des exigences des filières de reprise des matériaux.

La mise en balles des cartons de déchèterie se fera tous les jours dès leur déchargement et au plus tard en fin de journée.

Les métaux ferreux sont conditionnés par une presse spécifique sous forme de paquets de 50 kg environ.

L'ensemble des produits mis en balles sont stockés à l'intérieur du bâtiment de tri, par catégorie, hormis les matières plastiques, entreposées sur la plateforme de stockage à l'extérieur du bâtiment.

Les produits en balles sont stockés sur 3 hauteurs de balles maximum pour les balles de matière plastique et sur 4 hauteurs pour les balles de matière fibreuse.

Le décompte systématique des balles produites et mises en stock permet de connaître les stocks en temps réel et de planifier les enlèvements sur la base des stocks connus et de production projetée.

Ces plannings sont réalisés sur une période d'un mois et les données remplacées au fur et à mesure par les chiffres réels d'apport et de production pour une estimation la plus proche possible de la réalité.



Figure 15 : exemple de canal de sortie de la presse à balle

Les chargements sont prévus du lundi au vendredi de 8h-12h et 13h-17h. Un conducteur d'engins à la responsabilité des chargements des différents matériaux.

Le chargement des balles de matériaux se fait au moyen d'un chariot élévateur équipé de pince balles dans des remorques. Le stock des paquets d'acier est évacué en benne spécifique acier avec chargement vrac, à l'aide du chariot à bras télescopique.



Figure 16 : Exemple d'action de chargement des balles en sortie de process

5.4.4 Gestion des refus

Les refus font l'objet de deux caractérisations mensuelles afin de suivre toute dérive sur le taux de valorisables dans ce flux et de valider les engagements de performance, par un prélèvement sur les convoyeurs centralisant les refus.

Ce prélèvement est réalisé sur l'ensemble des refus de tri et reflète le refus final, généré par l'ensemble des trieurs et des machines. Comme le demande la norme AFNOR X30-472, il est réalisé sur un flux réputé habituel.

Les refus sont centralisés et dirigés vers deux compacteurs alimentés alternativement afin de limiter les circulations. Un capteur de niveau permet automatiquement de basculer sur le second compacteur lorsque le premier est rempli. Une fois le compacteur rempli, les refus sont transportés vers l'UVE

d'AUREADE du SYVALOM pour y être traités. Le rythme de remplissage des compacteurs de refus est également suivi.

6 Gestion du risque incendie sur le site de LA VEUVE

NB : les équipements exposés si après ont été étudiés pour être conforme notamment aux attentes de la réglementation française, des référentiel normatifs APSAD ou NFPA ou encore aux standards des assureurs.

6.1 Dimensionnement des eaux incendies

6.1.1 Besoins en eaux d'extinction incendie (D9)

Généralités

A ce jour, le centre de tri de collecte sélective de la commune de LA VEUVE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2716. Il est demandé dans l'Arrêté Ministériel applicable à la rubrique que « *Le ou les points d'eau incendie sont en mesure de fournir un débit global adapté aux risques à défendre, sans être inférieur à 60 m³/h durant deux heures* ».

A ce titre, la détermination des besoins en eau d'extinction est réalisée selon le référentiel D9 et la détermination du volume d'eaux incendie à confiner est établi selon le référentiel D9A afin d'adapter le débit d'eau incendie aux risques à défendre.

La règle la plus couramment utilisée par les services d'incendie et de secours pour déterminer les besoins en eau d'extinction est l'instruction technique D9 (CNPP Editions, juin 2020).

Dans tous les cas, sont intégrés dans ces calculs :

- Le sprinklage éventuel du bâtiment ;
- La stabilité au feu du bâtiment ;
- La hauteur de stockage ;
- La présence éventuelle d'une Détection Automatique d'Incendie généralisée 24h/24, 7j/7,
- La surface en feu,
- La catégorie de risque associée à chaque surface.

La surface de référence du risque est définie dans le guide D9 (CNPP Editions, juin 2020) comme étant la surface qui sert de base à la détermination du débit requis.

La surface à prendre en compte est délimitée au minimum :

- Soit par des murs coupe-feu 2 h ;
- Soit par un espace libre de tout encombrement, non couvert, de 10 m minimum,
- Soit par des planchers coupe-feu 2h.

Hypothèses prises en compte

Afin de définir le besoin en eau d'extinction incendie maximum sur le site, les différentes zones ont été découpées en « surface de référence » et une catégorie de risque (activité/stockage) a été déterminée.

A noter que si des habitations, ERP ou bureaux sont présents dans un risque industriel, l'ensemble de la surface de référence est traité avec la méthode de dimensionnement correspondant aux risques industriels.

Sur chaque zone, le débit de référence a été déterminé selon les grilles présentées en annexe 1 et dont les résultats sont synthétisés ci-après.

Les différentes surfaces de référence considérées dans la présente étude sont présentées sur la figure ci-dessous.

A noter que le bâtiment administratif n'étant pas modifié, le calcul D9/D9A n'a pas été mis à jour sur cette surface de référence.

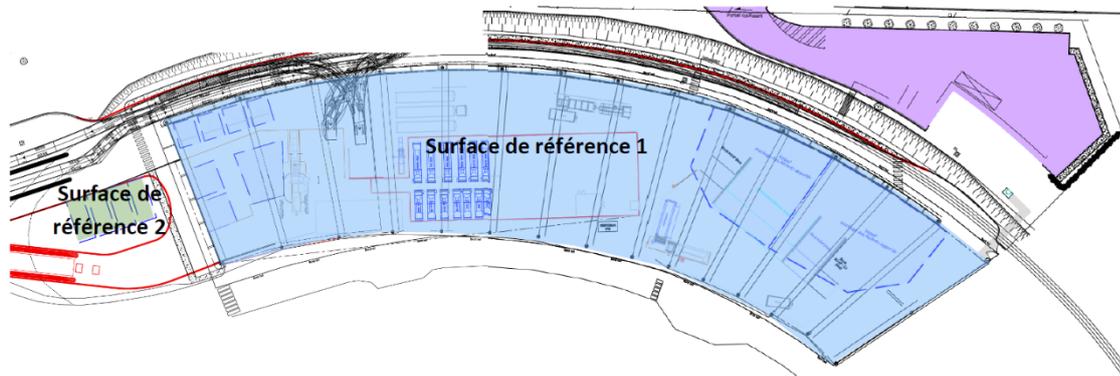


Figure 17 : Localisation des surfaces de référence considérées

Pour tout le site, il a été considéré les hypothèses génériques suivantes :

- Absence de matériau aggravants de type :
 - Fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m³ ;
 - Panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu Bs1d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
 - Bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
 - Revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton) ;
 - Aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc.) ;
 - Matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
 - Panneaux photovoltaïques ;
- Types d'intervention internes : DAI généralisée reportée 24h/24 – 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe avec des consignes d'appels pour le centre de tri.

○ Résultat des besoins en eaux d'extinction

Tableau 2 : Besoins en eaux d'extinction d'incendie

CRITÈRES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL					COMMENTAIRES/ JUSTIFICATIONS
		Activité Process	Activité amont	Activité Aval	Stockage amont	Stockage aval	
HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3) - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12 m - Jusqu'à 30 m - Jusqu'à 40 m - Au-delà de 40 m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5 + 0,7 + 0,8	0	0	0	0,1	0,1	Hauteur maximale de stockage: 4,5 m
TYPE DE CONSTRUCTION (4) - Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 60 - Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 30 - Résistance mécanique de l'ossature < R 30	- 0,1 0 + 0,1	0	0	0	0	0	Structure du bâtiment: Structure mixte acier béton et chapente en lamellée collée et bardage métallique. Hypothèse d'une stabilité > R30
MATÉRIAUX AGGRAVANTS Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	+ 0,1	0	0	0	0	0	Absence de matériaux aggravants dans les zones étudiées.
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6) - Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	- 0,1 - 0,1 - 0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	Transmetteur A2P sur site pour prévenir la télésurveillance
Σ coefficients		-0,1	-0,1	-0,1	0	0	
1+ Σ coefficients		0,9	0,9	0,9	1	1	
Surface (S en m2)		2820	1720	1814	1380	376	
$Q_i = 30 \times S/500 \times (1 + \Sigma \text{Coef})$ (8)		152,28	92,88	97,956	82,8	22,56	
CATÉGORIE DE RISQUE (9) Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		152,28	92,88	97,956	124,2	33,84	Annexe 1: Fascicule S: Activités liées aux déchets 01: Collecte et traitement (dont incinération) des déchets ménagers et assimilés Activité catégorie risque 1 Stockage catégorie risque 2
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) : Q _{RF} , Q ₁ , Q ₂ ou Q ₃ ÷ 2		76,14	46,44	48,978	62,1	16,92	La surface de référence est entièrement sprinklée.
DEBIT CALCULÉ (11) (Q en m3/h)		250,578					Aucun murs REI 120 entre chaque surface de référence, non cumul des débits (cf. Guide pratique de juin 2020)
DEBIT RETENU (12) (13) (14)		240					

En résumé, les besoins en eaux d'extinction par zone identifiée sont les suivants :

- Centre de tri : 240 m³/h ;
- Entrée du site : 60 m³/h.

Le débit maximum nécessaire est donc de 240 m³/h. Pour deux heures d'extinction, cela représente un volume de 480 m³.

6.1.2 Besoins en rétention des eaux incendie (D9a)

○ Généralités

Afin de déterminer le volume d'eaux d'extinction à confiner, les éléments suivants ont été définis pour chaque surface de référence :

- Volumes d'eau nécessaires à la défense extérieure contre l'incendie (en lien avec les résultats du formulaire D9) ;
- Volumes d'eau nécessaires aux moyens de lutte intérieure contre l'incendie (sprinklage, Rideau d'eau, etc.) ;

- Volume d'eau lié aux intempéries ;
- Volumes des liquides présents dans la surface de référence considérée.

○ **Résultat des besoins rétention des eaux incendie**

Tableau 3 : Besoins en rétention des eaux d'incendie

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat guide pratique D9 : (besoins x 2 h au minimum)	480
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou : besoins x durée théorique maximale de fonctionnement	1360
		+	+
	Rideau d'eau	Besoins x 90 min	0
		+	+
	RIA	À négliger	0,00
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15 -25 min)	0
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m ² de surface de drainage	105,3
		+	+
Présence stock de liquides		20 % du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
		=	=
Volume total de liquide à mettre en rétention			1945

En résumé, les besoins en rétention des eaux incendie par zone identifiée sont les suivants :

- Centre de tri : 1 945 m³ ;
- Entrée du site : 147 m³.

Au vu du tableau ci-dessus, le volume de rétention maximal en cas d'incendie nécessaire est de 1 901 m³.

6.2 Moyens de détection, de protection et d'extinction incendie.

6.2.1 Moyen de détection incendie

Divers moyens sont installés dans les points stratégiques de l'installation, aussi bien au niveau des stockages que des différentes parties du process de tri mécanisé.

Ils sont notamment composés de :

- **Détecteurs optiques de fumée** : il détecte les feux couvant ou les flammes avec dégagement de fumée. Un total de 26 de ces détecteurs sont mis en place sur l'ensemble du site.
- **Détecteurs triple-IR de flamme** : ce détecteur fonctionne avec trois capteurs et repose sur une analyse spectrale qui identifie la signature infrarouge des feux ainsi que les scintillements dans les bandes spectrales caractéristiques. Un total de 29 de ces détecteurs sont mis en place sur l'ensemble du site ;
- **Détecteurs thermographiques** : ces appareils fonctionnent grâce à des caméras thermiques. Une caméra est installée au niveau du stock aval sous l'auvent réservé aux balles plastiques.

La localisation de ces différents équipements sont présentés dans les figures ci-dessous :

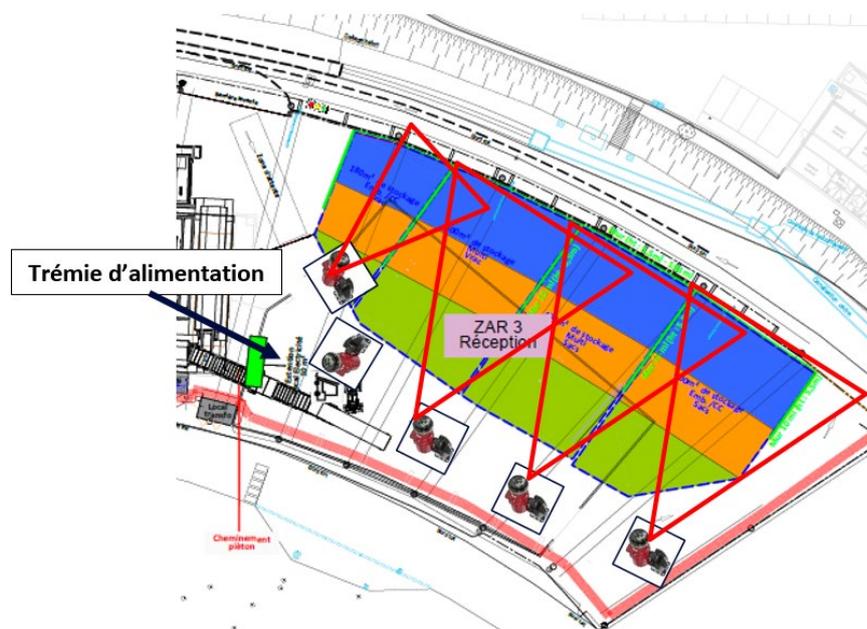


Figure 18 : Illustration de la détection du stockage amont

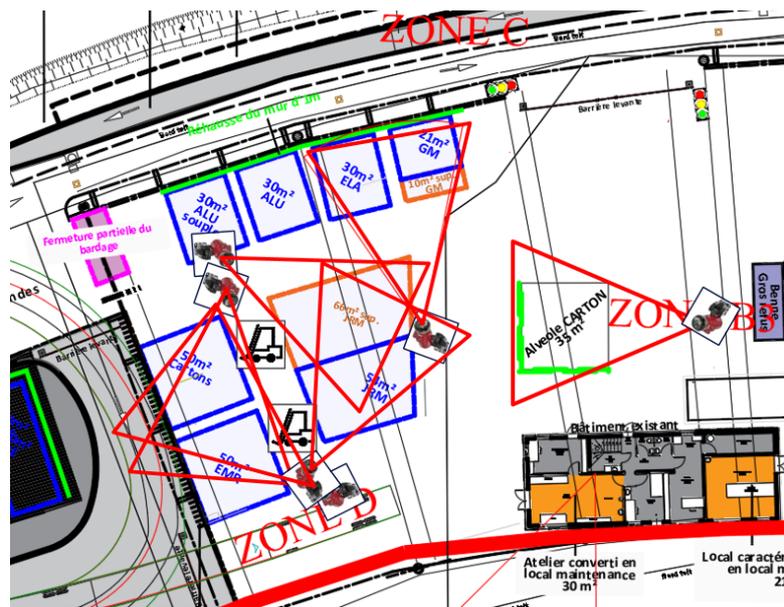


Figure 19 : Illustration de la détection du stockage aval

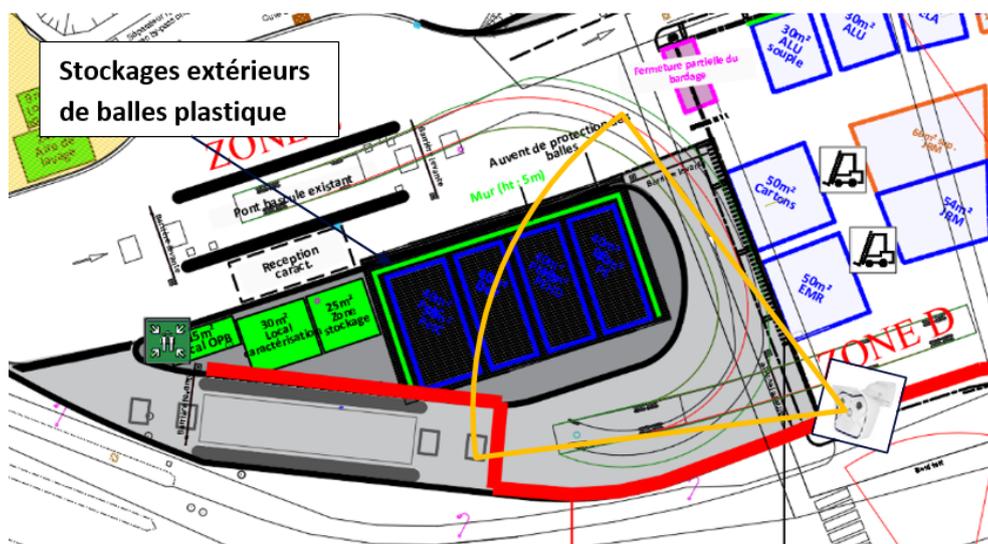


Figure 20 : Illustration de la détection sur l'auvent de stockage des balles plastiques

6.2.2 Désenfumage

Le bâtiment principal n'est pas un bâtiment fermé. Aucun mur toute hauteur ne vient fermer la zone du centre de tri. La couverture de la zone de tri est un élément architectural et n'est pas considéré, ni dimensionné, comme un élément pouvant accepter des charges importantes. Ce bâtiment est largement aéré et ne nécessite pas l'ajout d'un désenfumage (naturel ou mécanique).

L'auvent de stockage des balles plastiques est également ouvert et ne nécessite pas de désenfumage.

6.2.3 Murs coupe-feu

Les locaux à risques sont en matériaux coupe-feu 2h minimum : local TGBT, local compresseur, local sprinklage, cabine de tri... Un mur de compartimentage en béton est mis en place entre les voies de circulations poids lourds et les stocks amont et aval.

6.2.4 Défense extérieure : bassins et bâches environnantes

Les besoins en eau des services de secours sont de 480m³ (240m³/h sur 2h). Ce besoin a été calculé via le formulaire D9 (cf point 6.1.1).

Ce besoin sera assuré par :

- Un bassin incendie de 250m³ exploité par AUREADE et situé à moins de 100 m de l'installation. Une convention d'utilisation sera établie avec AUREADE ;
- Une réserve souple publique de 240 m³ installée par la CCI et située à moins de 200 m de l'installation (Avenue des crayères).

Ces deux équipements permettent de couvrir le besoin en eau du site évalué à 480 m³ et respectent les prescriptions d'implantation de l'arrêté ministériel 2716 (distances calculées par voie carrossable).

Conformément aux préconisations du SDIS les aménagements complémentaires seront réalisés pour faciliter l'intervention des pompiers :

- Un portail de largeur 1,8 m à clé triangle sera installé pour l'accès du virage intérieur côté stock aval ;
- Une serrure extérieure à clé triangle 11 ou 14 mm pour l'accès du virage intérieur côté stock amont.

Une réserve souple privée de 120 m³, installée par l'exploitant de la centrale à enrobés voisine, pourra être également être prise en compte dans les ressources en eau à condition :

- Que cette dernière soit référencée, par l'exploitant, auprès du SDIS ;
- Qu'une convention d'utilisation soit établie entre les deux entités,

Une mise en conformité du réseau public est prévue par le gestionnaire. Si cette dernière est menée à terme, les poteaux incendie publics pourront être pris en compte dans les ressources en eau en lieu et place de la réserve souple publique.

L'ensemble de ces éléments sont synthétisés dans la figure suivante :

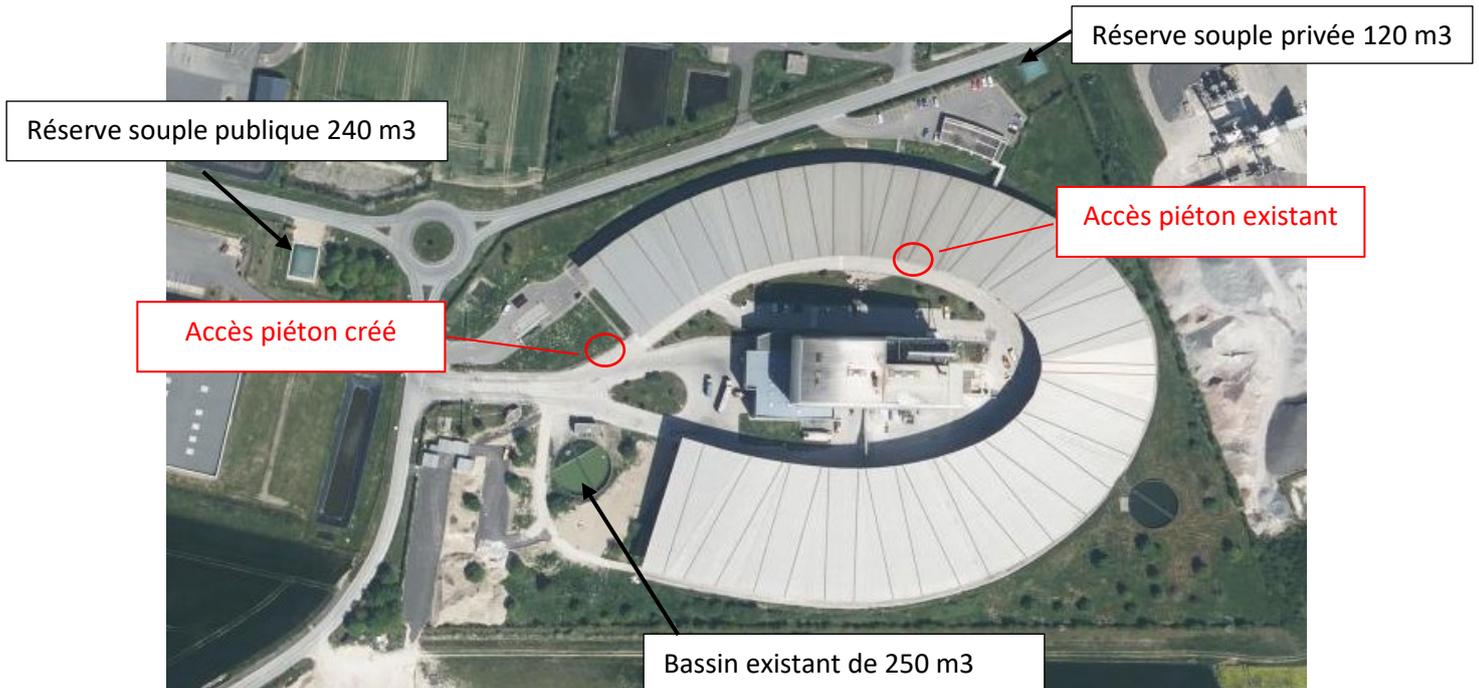


Figure 21 : Localisation des ressources en eau d'extinction

6.2.5 Défense intérieure : installation de sprinklage

Le système de sécurité incendie doit répondre aux exigences de détection particulièrement précoce et doit pouvoir palier aux divers risques d'incendie. Il assure la détection, la localisation, l'évacuation, le compartimentage, l'extinction, l'arrêt technique. Le local de contrôle et de vannage du sprinklage et RIA est situé à proximité du process. Le local de contrôle incendie situé au nord du bâtiment principal fait 30 m².

La réserve d'eau incendie permet d'assurer que le volume d'eau nécessaire aux équipements d'extinction fixe du site est disponible à tout moment.

La cuve incendie de défense interne du site aura un volume de 1 360m³. Ce volume d'eau est calculé sur le départ de feu le plus défavorable.

La réserve d'eau est installée sur une dalle en béton à l'extérieur du bâtiment. Le niveau dans la bêche est mesuré en permanence afin de commander son remplissage en automatique à partir du réseau d'eau incendie du site.

Le local source sera situé à l'extérieur du centre de tri, dans un local coupe-feu avec un accès unique de l'extérieur. Les équipements sont entièrement protégés par un réseau de sprinklage.

Le local est constitué de :

- 1 groupe motopompe diesel monté sur châssis avec armoire de commande ;
- 1 pompe jockey de maintien de pression.

La pompe d'alimentation en eau incendie est équipée d'un dispositif d'essai spécifique installé à demeure, permettant de contrôler les caractéristiques hydrauliques et d'évacuer sans dommages les eaux d'essais. La cuve et le local motopompe sont côte à côté à l'extérieur du bâtiment.

La localisation des équipements d'eau d'extinction est présentée dans les deux figures suivantes :

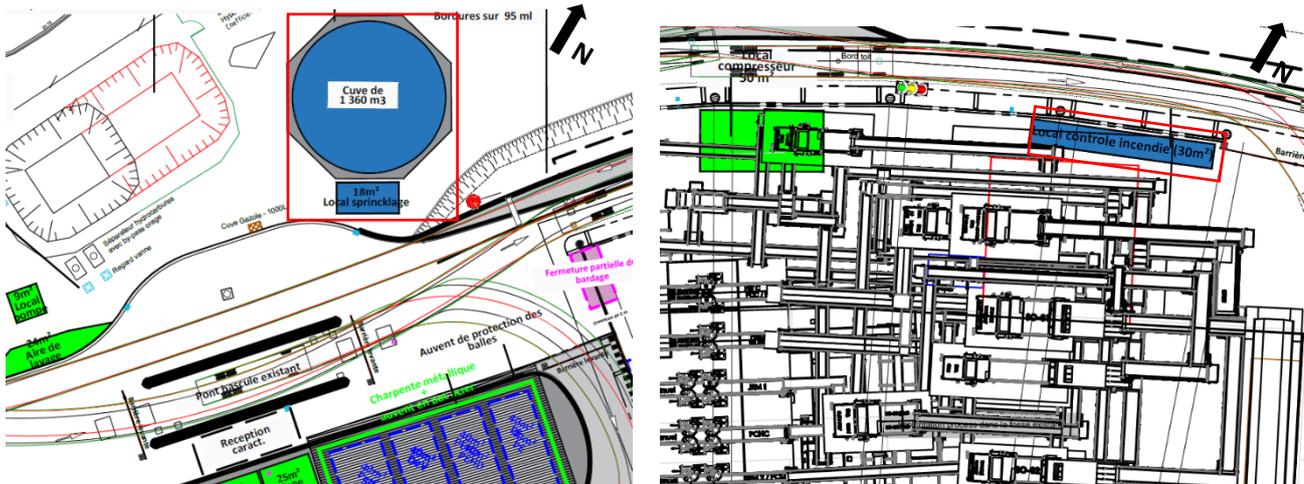


Figure 22 : Localisation des installations d'alimentation en eau d'extinction

Le fonctionnement de ces appareils est présenté dans le schéma suivant :

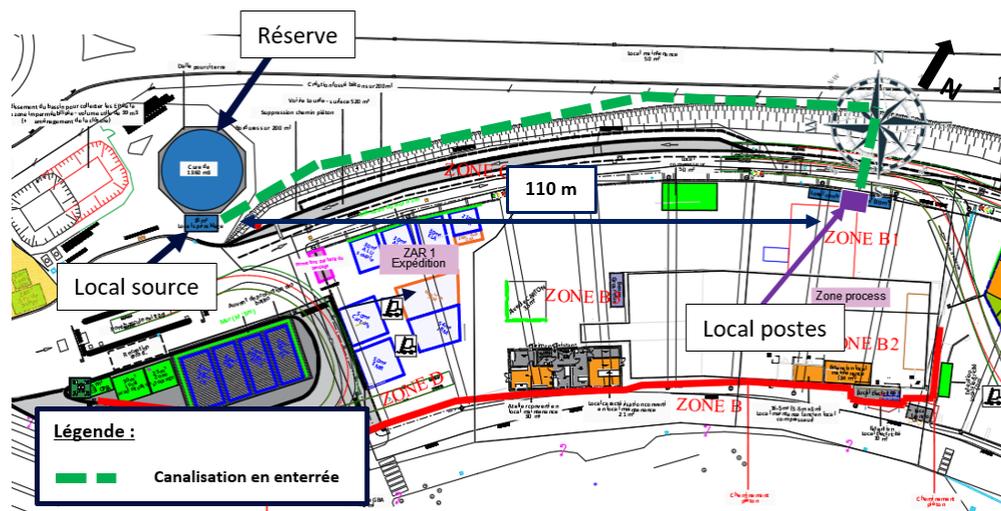


Figure 23 : Fonctionnement des installations d'alimentation en eau d'extinction

Ce réseau est mis en place sur la charpente du bâtiment principal pour couvrir le process de tri mécanisé, les circulations piétonnes, les stocks et le local incendie, les locaux techniques. Il est fixé sur la charpente existante. Plus particulièrement, les zones de stocks sous les cabines de tri et les espaces cachés sont protégées par des antennes sprinklage.

Des protections spécifiques pour les équipements, Overband, Machine à courant de Foucault et trémie sont également prévus.

La mise en place d'une séparation coupe-feu entre la zone process et les stocks amont et aval n'est pas possible du fait de la configuration de la toiture. C'est pour cette raison qu'une protection par réseau sprinkler de l'ensemble du bâtiment a été mise en place.

NB : Les densités sont dimensionnées grâce au standard SUEZ qui développe avec le CNPP la mise à jour de l'APSAD R1 pour inclure la normalisation de la protection des centres de tri, classés actuellement en risque spécial.

6.2.6 Défense intérieure : installation RIA et extincteurs

Ces robinets, couplés à une longueur de tuyau, permet à un opérateur d'attaquer un feu. Leur implantation ne fait pas obstacle aux opérations d'exploitation. Ils sont tous accessibles en tout temps. Ils sont correctement identifiés et connus des opérateurs qui sont formés à leur utilisation. Les RIA sont raccordés au groupe motopompe de protection incendie du sprinkler.

Les réseaux RIA sont tracés et purgés au niveau de l'enrouleur pour éviter le gel en hiver.

La localisation des RIA au sein du bâtiment principal est présentée dans le plan ci-dessous :

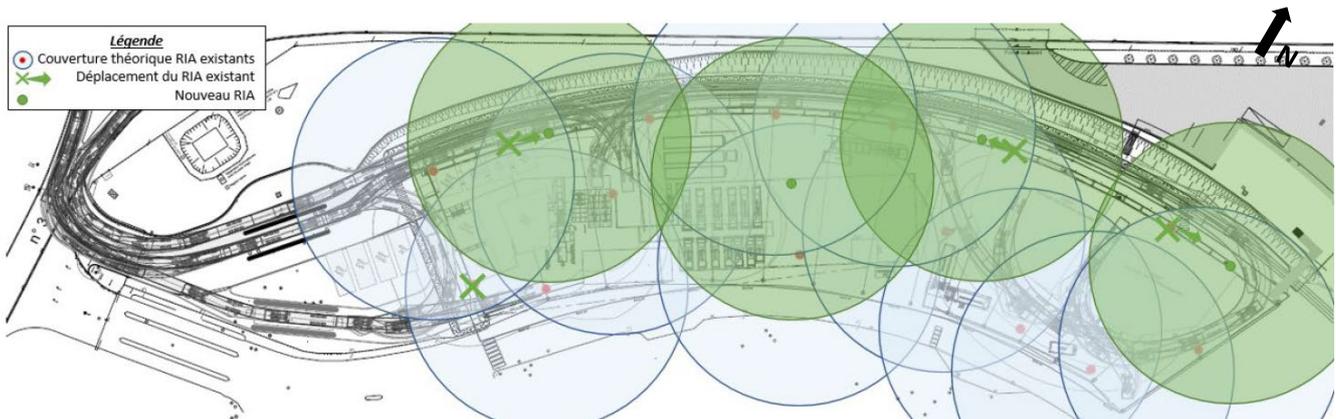


Figure 24 : Localisation des RIA sous l'le bâtiment principal

Le bâtiment principal est également équipé d'extincteur dans plusieurs zones pour permettre une mise en œuvre rapide de ces premiers moyens d'extinction incendie.

A la suite des travaux, les nouveaux locaux seront également équipés en extincteur. La dotation globale du site en extincteurs est complétée par 1 extincteur à eau pulvérisé + additif pour les locaux suivants : magasin, atelier et centrale incendie. Des extincteurs sont également présents au niveau des bureaux, de l'auvent de stockage des balles plastiques, du local d'accueil pont bascule...

6.2.7 Défense intérieure : système d'extinction gaz – IEAG

Ce système permet de libérer le contenu d'une bouteille de gaz pressurisée dans un local pour asphyxier un feu. La protection de certains locaux spécifiques nécessite ce type d'installations.

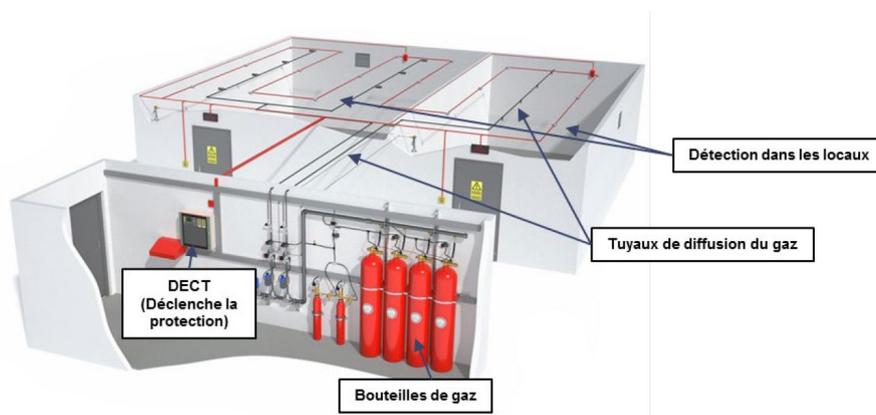


Figure 25 : Illustration d'une installation d'extinction automatique à gaz.

Le local TGBT n°1 existant localisé au sud du bâtiment principal sera équipé de ce système d'extinction automatique à gaz.

Le local TGBT n°2 qui sera créé à proximité du TGBT n°1 sera également équipé d'un système d'extinction automatique à gaz.

6.2.8 Télésurveillance du centre de tri

Afin d'avoir une surveillance permanente du site en cas de départ de feu, un report à la télésurveillance sera mis en place. Il inclut :

- Report de la protection sprinklers (feu poste) ;
- Report de la protection à gaz des TGBT ;
- Report des détecteurs automatiques incendie (Détecteurs de fumée et de flamme).

6.3 Moyens de rétention des eaux incendie.

La localisation et le volume total de la fosse sont présentés en vert dans la figure suivante :

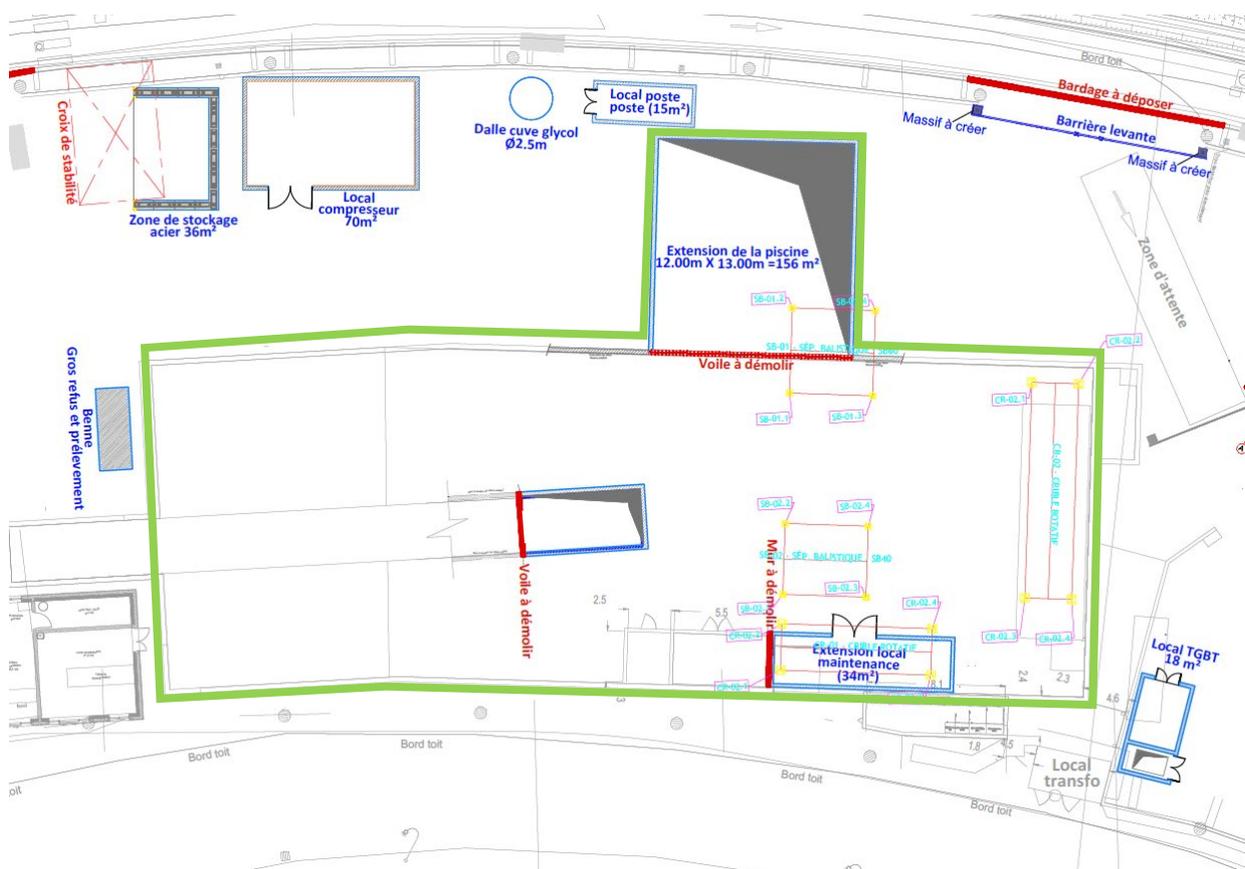


Figure 26 : Localisation de l'extension de la fosse du processus de tri

Le site prévoit de diriger l'ensemble des eaux dans la fosse du processus de tri mécanisé. L'ensemble des réseaux de collecte des eaux pluviales, ruissellement, d'extinction du site est équipé d'électrovannes qui permettent de diriger les eaux jusqu'à cette fosse. Cette fosse a une surface de 1 121 m² et une profondeur de 2,5m. Elle est légèrement occupée par les parties basses du processus, ce qui n'affecte pas significativement le volume de rétention qui sera d'environ 2 800 m³.

Après un incendie, l'ensemble des eaux collectées sera analysé pour être ensuite, évacué vers une filière d'élimination adaptée.

6.4 Flux thermiques

L'étude des flux thermiques est détaillée dans la pièce « Fichiers supplémentaires » du présent dossier d'enregistrement.

7 Travaux

Dans le cadre du chantier de réorganisation, divers travaux sont prévus :

- Création d'un nouveau process industriel (machinerie, convoyeurs...);
- Construction d'un nouvel auvent ;
- Installation d'un accueil pont-bascule (OPB) et d'un local caractérisation ;
- Construction de voirie ;
- Construction de canalisation de collecte d'eaux pluviales ;
- Construction de canalisations de collecte d'eau d'extinction incendie ;
- Construction d'une aire de lavage ;
- Agrandissement du bassin d'infiltration ;
- Rangement des ateliers maintenance.

Un permis de construire a été déposé en ce sens.